

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 03 février 2026

Date de publication : 07 février 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 28
janvier 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Patrick FAURE, Delphine CHAPUIS, Camille EL-BATAL, Caroline VARGIOLU, Fabien BAGNON

Pouvoirs :

Patrick FAURE à Stéphane GONZALEZ, Delphine CHAPUIS à Laure LAURENT, Camille EL-BATAL à Jacky BÉJEAN, Caroline VARGIOLU à Ikrame TOURI, Fabien BAGNON à Nejma REDJEM,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

OCTROI DE SUBVENTIONS POUR
L'ANNÉE 2026

Délibération : 02-2026-009

Transmis en préfecture le : 06/02/2026

RAPPORTEUR : Madame Eliane NAVILLE

Pour l'accomplissement de missions d'intérêt général présentant un intérêt pour l'ensemble des habitants de la commune, les « associations loi du 1er juillet 1901 » qui œuvrent dans le domaine social, culturel ou sportif peuvent, en tant qu'organisme à but non lucratif, recevoir des aides financières de la commune.

La ville de Saint-Genis-Laval soutient de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leur activité, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait au moyen des dossiers de demande de subventions reçus en tenant compte de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur situation financière, leur nombre d'adhérents et l'implantation locale, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la ville, ou encore la qualité du projet.

Ce soutien de la municipalité aux associations peut revêtir des formes très diversifiées : une aide financière, une aide sous forme de prestations ou d'avantages divers tels que la mise à disposition de locaux, une mise à disposition de moyens techniques à titre gratuit ou moyennant des tarifs très modérés, la mise à disposition ponctuelle de salles ou de matériels.

L'attribution d'une subvention est une libéralité et non un droit, sauf lorsqu'elle découle d'engagements contractuels pris par la ville ou encore lorsqu'elle a été prévue par le législateur.

Pour l'exercice 2026, la ville a décidé d'apporter un soutien financier à 57 associations ou structures, tous secteurs confondus, pour un montant total, à ce stade, de 2 356 529,98€. Pour rappel, le montant des subventions octroyées en 2025 dans le cadre de la campagne de demandes de subventions (de fonctionnement et sur projet) s'élevait à 2 336 013,93€. L'évolution de certains montants en 2026 résulte principalement d'une augmentation exceptionnelle dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la crèche Pom'Cerises qui entraîne des dépenses supplémentaires conjoncturelles pour le gestionnaire mais devrait permettre à terme d'importantes économies d'énergie tout en améliorant le confort d'accueil des jeunes enfants et le respect des normes bâtimentaires des crèches, ou encore pour continuer de soutenir le CLESG dans ses efforts de structuration de son personnel et d'amélioration des prestations d'entretien ménager. Par ailleurs, l'Escale Pierrette Morel n'ayant pu délivrer l'ensemble des documents nécessaires à l'examen complet de sa subvention, percevra un premier versement, et le versement du solde devra faire l'objet d'une délibération complémentaire. Compte tenu de ces éléments, la ville a réussi à maintenir le même niveau d'aide apporté aux associations.

Il est précisé s'il s'agit de subventions de fonctionnement ou de subventions de projet.

Pour les subventions assujetties de conditions et en tout état de cause, celles supérieures à 23 000 €, une convention type définissant entre autre les conditions d'utilisation de la subvention attribuée est nécessaire, selon les termes délibérés spécifiquement.

Par ailleurs, il est rappelé que conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et à la jurisprudence, ne doivent pas prendre part au vote les personnes intéressées. Sont ainsi qualifiés les élus membres du bureau d'une association en leur qualité de conseiller municipal ou à titre personnel, mais également les époux et épouses d'un président d'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7 ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Vu la délibération n°12-2025-149 du 16 décembre 2025 accordant des acomptes sur les subventions de fonctionnement à certaines associations pour 2026 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 26 janvier 2026 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

– **APPROUVER** l'attribution des subventions détaillées ci-dessous :

Secteur	Association	Montant alloué en 2025	Montant sur projet en 2025	Montant alloué en 2026	Montant sur projet en 2026
Culture	Association musicale de Saint-Genis-Laval (AMSLG)*	106 000,00		106 000	
	Centre musical et artistique (CMA)*	162 500,00	42 000,00	165 500,00	
	Observatoire de Lyon				2 000,00
Enseignement	Délégués départementaux de l'Éducation nationale (DDEN)	100,00		100,00	
	Elementaire Guilloux (apa)	7 000,00			7 000,00
	Elementaire Guilloux (crédits libres)	2 360,00		2 670,00	
	Elementaire Guilloux (projets pluriannuels)		1 000,00		1 100,00
	Elementaire Mouton (apa)		7 000,00		7 000,00
	Elementaire Mouton (crédits libres)	4 070,00		3 870,00	
	Elementaire Mouton (projets pluriannuels)		1 700,00		1 700,00
	Elementaire Paul Frantz (apa)		7 000,00		7 000,00
	Elementaire Paul Frantz (crédits libres)	2 280,00		2 110,00	
	Elementaire Paul Frantz (projet pluriannuel)		1 000,00		900,00
	Elementaire Paul Frantz (rased)		1 500,00		1 500,00
	Maternelle Bergier (apa)		1 200,00		1 200,00
	Maternelle Bergier (crédits libres)	1 976,00		1 909,50	
	Maternelle Bergier (projets pluriannuels)		800,00		800,00
	Maternelle Guilloux (crédits libres)	1 520,00		1 415,50	
	Maternelle Guilloux (projets pluriannuels)		700,00		700,00
	Maternelle Guilloux(apa)		1 200,00		1 200,00
	Maternelle Paul Frantz (apa)		1 200,00		1 200,00
	Maternelle Paul Frantz (crédits libres)	845,00		836,00	
	Maternelle Paul Frantz (projets pluriannuels)		400,00		400,00
	Ogec - organisme de gestion de	541 609,43		571 605,98	

Secteur	Association	Montant alloué en 2025	Montant sur projet en 2025	Montant alloué en 2026	Montant sur projet en 2026
	l'enseignement catholique de l'école Sainte-Marie-Saint-Joseph*				
	Lire et faire lire			100,00	
Enfance-jeunesse	Mission locale du sud ouest lyonnais*	32 872,50	1971,00	33 000,00	2 190,00
	Scouts et Guides de France	1 500,00		1 500,00	
	Scouts musulmans de France	1 000,00		1 000,00	
	Alfa3a (Accueil enfance)*	66 690,00		89 020,00	
	Centre de loisirs enfants saint-genois (CLESG)*	141 000,00	3 600,00	163 000,00	3 600,00
Petite enfance	Acolea (Récollets)*	192 100,00		192 100,00	
	Acolea (Roule-Virou)*	143 420,00		143 420,00	
	Alfa3a Jardin passerelle*	46 617,00		68 119,00	
	Alfa3a Pom'Cerises multi-accueil*	78 800,00		159 311,00	
	Sucre d'orge*	81 000,00		81 000,00	
Cohésion sociale	2ADSOL*	30 000,00		30 000,00	
	Aide alimentaire saint-genoise*	12 000,00		12 000,00	
	Amicale laïque Saint-Genis-Laval - soutien scolaire	700,00		700,00	
	Apprendre autrement			500,00	
	Association des médecins de la maison médicale de garde du sud ouest lyonnais			700,00	
	Association des secouristes français Croix Blanche de Saint-Genis-Laval	4 600,00		4 600,00	
	Club saint-genois de l'amitié	5 810,00		5 810,00	
	EPPJ ludothèque d'Oullins	2 323,00		2 323,00	
	Escale Pierrette Morel*/1 ^{ère} tranche	227 140,00	2 860,00	113 570,00	
	Escale Pierrette Morel (accueil de loisirs)*	80 100,00		82 100,00	
	Escale Pierrette Morel (aides journées + REAPP)*		6 100,00		6 100,00
	Graine de sol	4 000,00		4 000,00	
	Habitat et humanisme Rhône	500,00		500,00	
	Présence en milieu hospitalier - vivre avec	100,00		100,00	
	Restaurants du Cœur - Les relais du cœur du Rhône	4 500,00		4 500,00	
	Secours catholique	4 000,00		4 500,00	
	Secours populaire français	4 000,00	4 000,00	8 000,00	
	Associations Mixmum's				500,00
Sport	Amicale laïque de Saint-Genis-Laval - section judo*	11 000,00	2 000,00	11 000,00	2 000,00
	Amicale laïque Saint-Genis-Laval - section handball*	67 000,00	2 000,00	67 000,00	
	BALE basket Saint-Genis-Laval*	18 000,00	2 000,00	18 000,00	2 000,00
	Club gymnastique volontaire de Saint-Genis-Laval	3 800,00		4 000,00	

Secteur	Association	Montant alloué en 2025	Montant sur projet en 2025	Montant alloué en 2026	Montant sur projet en 2026
	Escrime ouest lyonnais	1 600,00		1 600,00	
	Les Foulées de Beauregard	1 400,00		1 400,00	
	Lyonso*	10 000,00		10 000,00	
	Mouste clip montagne et escalade	1 200,00	1 900,00	1 200,00	1 900,00
	Olympique Lyon Sud football*	32 000,00		32 000,00	
	Olympique Saint-Genis-Laval Rugby*	30 000,00		30 000,00	
	Saint-Genis-Laval futsal	1 500,00		1 500,00	
	Saint-Genis-Laval boxe	7 000,00		7 000,00	
	Saint-Genis-Oullins-Sainte-Foy-Féminin (SGOSFF)*	22 000,00	2 000,00	22 000,00	2 000,00
	Tennis club Saint-Genis-Laval (TCSGL)	4 000,00		1 000,00	
	Tennis de table Saint-Genis-Laval (TTSGL)	5 200,00	4 500,00	5 200,00	4 500,00
Autres secteurs	Les cadets de la Gendarmerie du Rhône	200,00		200,00	
	Association départementale des Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie Tunisie Maroc ADR-CATM - Section de Saint-Genis-Laval	450,00		450,00	
	Amicale du personnel de Saint-Genis-Laval	12 000,00		12 000,00	
	Amicale laïque de Saint-Genis-Laval - siège	3 000,00		6 000,00	
	Saint-Genis-Commerces (ACAPS)	5 000,00	5 000,00	5 000,00	

* ces associations ou projets font l'objet d'une convention avec la commune.

** le montant définitif pour 2026 sera fixé en cours d'année 2026 sur la base de la présentation d'un dossier complet à la commune.

- **AUTORISER** le versement des subventions inférieures à 23 000 € et en l'absence de toute convention, d'avenant ou de justificatifs précisés dans le tableau joint en annexe prévoyant d'autres modalités, à hauteur de 100 % dès notification d'attribution ;
- **PRÉCISER** que la dépense sera imputée sur le budget 2026 au chapitre 65 « charges de gestion courante » ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ces attributions, notamment les conventions à passer avec les bénéficiaires ;
- **AUTORISER** madame la maire ou son représentant à signer des avenants de prolongation pour 2026 des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens qui arrivaient à échéance en 2025.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Eliane NAVILLE**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE
Motion adoptée par 32 voix Pour et 0 voix Contre,
Abstention : 3.

La secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Christophe GODIGNON

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

Fabien BAGNON, Guillaume MAILLET, Nejma REDJEM

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.
